CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-10-28-004
Séance du lundi 28 octobre 2024
Date de convocation : mardi 22 octobre 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Carine MOUSTAUD - Mustapha SARIKAYA - Odette POINT - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI – Patrick DELOULE

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Marie-Luce BERTRAND donne procuration à Madame Odette POINT
- Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- Monsieur Eugène TURLET donne procuration à Madame Virginie BECQUET

ABSENTS EXCUSÉS : Christian PRADIER - Catherine SOUZY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick DELOULE

PRÉSENTS : 10

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

ABSENTS EXCUSÉS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Pouvoirs : 3

Objet : TARIF DU REPAS DE FIN D'ANNEE DES SENIORS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS.

Rapporteur : Anne FABIANO

Chaque année, le CCAS organise un repas dansant, offert aux personnes âgées de 70 ans et plus au cours de l'année du repas, dont la résidence principale est à Montluel.

Il a été décidé que cet évènement se déroulerait dans la salle polyvalente (sauf cas exceptionnel) où la capacité est évaluée à 300 personnes assises en tenant compte d'un espace piste de danse.

Les Montluistes âgés de 70 ans et plus sont invités par courrier, à choisir entre le colis gourmand livrés à domicile et le repas dansant à la salle polyvalente.
Les inscriptions peuvent être déposées avec le coupon, directement à l'accueil de la mairie, par voie postale ou par messagerie à l'adresse électronique du CCAS.
Les inscriptions, pour le repas ou le colis, sont prises en compte jusqu'au 15 novembre de l'année en cours.

Le financement du repas comprend le coût du traiteur, des boissons et de l'animation.

Les accompagnateurs, c'est- à dire les personnes qui accompagnent les bénéficiaires inscrits (conjoint ou toute autre personne ayant moins de 70 ans) payent leurs repas au prix de 29 €, correspondant au coût de revient du repas pour le CCAS.

Pour des raisons indépendantes de la volonté du CCAS (contextes médico-social, socio-économique ou autres), celui-ci se réserve la possibilité de décider d'annuler les repas ou d'en modifier l'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :
- **APPROUVE le tarif de 29 euros pour les accompagnateurs de moins de 70 ans.**
- **APPROUVE les modalités d'inscription et d'organisations générales du repas de fin d'année des seniors du CCAS.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le secrétaire de séance
Patrick DELOULE

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-260110051-20241028-2024-10-28-004-DE
Date de réception préfecture : 04/11/2024

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI